



LE DÉPARTEMENT

Direction générale
adjointe
à l'aménagement

SECRETARIAT GENERAL
Service appui technique
Unité planification et aménagement

Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Contact : Josiane GILITOS
☎ 04 79 96 75 12
✉ josiane.gilitos@savoie.fr

Monsieur Jean-Pierre ANDRE
Maire
MAIRIE DE LA BATHIE
Rue Alphonse Lamartine
73540 LA BATHIE

Chambéry, le 15 JUIN 2018

Nos réf. : DGAA-SG/SAT/D/2018/283777/JG/VF



Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis, le projet de révision du plan local urbain (PLU) de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal du 26 mars 2018, et reçu par mes services le 6 avril 2018.

Après examen du document et dans la limite des compétences départementales, je souhaite vous faire part d'observations relatives à la prise en compte du réseau routier départemental.

L'Orientation d'aménagement programmé (OAP 1) secteur Les Carrons prévoit le développement d'un nouveau quartier dont le programme comprend la réalisation d'une maison de santé intercommunale, des équipements publics et un ensemble de 117 logements. Ce secteur sera desservi par plusieurs accès dont deux sur voies départementales, l'un sur la RD 65 et l'autre sur le réseau principal de la RD 990.

L'Orientation d'aménagement programmé (OAP 2) Les Barrotières, concerne la restructuration un espace public intégrant placettes, esplanades, jardins familiaux et la construction de 55 logements. Pour cet aménagement d'ensemble, l'accès principal est prévu également sur la RD 990 au carrefour avec la rue Antoine FAVRE.

.../...

Sue Urban

- Commission urba

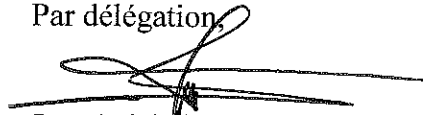
savoie.fr

Dans le cadre du bilan d'opération de ces deux OAP, l'aménagement des différents carrefours notamment sur la RD 990, sera à prévoir par les aménageurs et le cas échéant par la commune. Leur sécurisation devra être cohérente avec son statut de réseau principal et garantir la sécurité des usagers au regard de l'augmentation du trafic induite par ces projets. Les continuités piétonnes pourront se poursuivre sous maîtrise d'ouvrage communale, le long de la RD 65 pour rejoindre les espaces publics et arrêt bus. Pour l'ensemble de ces aménagements, les services du Département (TDL) seront associés le plus en amont possible.

Sous réserve de la prise en compte de l'ensemble des remarques, j'émet **un avis favorable** sur le projet de révision du PLU de LA BATHIE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Par délégation,



Jean-Michel DOIGE

Directeur général adjoint de l'aménagement